tes, avec Alexandre de Lavergne (théâtre de la Porte-Saint-Martin, 1836); l'*An mil*, opéra-comique en un acte, avec Mélesville, musique de M. Albert Grisar (Opéra-Comique, 1837); l'*Officier bleu*, drame en cinq actes, avec Alboize (Ambigu-Comique, 1837); *Jeanne de Naples*, drame en cinq actes (théâtre de la Porte-Saint-Martin, 1837); *Dom Sébastien de Portugal*, drame en cinq actes et en vers (théâtre de la Porte-Saint-Martin, 1838); *Guillaume Colmann*, drame en cinq actes (théâtre de la Porte-Saint-Martin, 1838); *Isabelle de Montréal*, drame-vaudeville en deux actes, avec Cordelier-Delanoue (Gaîté, 1839); le *Pacte de famine*, drame en cinq actes, avec Elie Berthet (théâtre de la Porte-Saint-Martin, 1839), qui obtint beaucoup de succès; les *Chevaux du Carrousel*, drame en cinq actes, avec Alboize (Gaîté, 1839), où l'on trouve de l'intérêt, des situations dramatiques traitées avec une grande habileté; la *Voisin*, drame en cinq actes, avec Alboize (1842); le *Vaisseau fantôme*, opéra en deux actes, musique de Louis Dietsch (Opéra, 9 novembre 1842); *Redgauntlet*, drame en trois actes, avec Alboize (Ambigu-Comique, 1843); *Richard en Palestine*, opéra en trois actes, musique d'Adolphe Adam (Opéra, 1844), pièce remarquable qui disparut trop promptement de l'affiche; la *Justice de Dieu*, drame en cinq actes et six tableaux, avec Anicet-Bourgeois (Gaîté, 1845); *Paquita*, ballet-pantomime en deux actes, avec Mazilier, musique de Deldevez (Opéra, 1846). Carlotta Grisi créa le rôle principal; l'*Héritier du czar*, drame en cinq actes et en prose, avec Goubaux et Paul Duport (Odéon, 1849); *Notre-Dame de Paris*, drame en cinq actes et quinze tableaux (1850), tiré du roman de Victor Hugo; la *Bonne aventure*, drame en cinq actes, avec M. Dennery (1854); la *Joconde*, drame en cinq actes et en prose, avec Regnier (Comédie-Française, 19 novembre 1855), œuvre intéressante et très-habilement charpentée; l'*Institutrice*, drame en quatre actes et en prose (Odéon, 2 septembre 1861); l'*Etoile de Messine*, ballet-pantomime en deux actes, avec Borri, musique du comte Gabrielli (Opéra, 1861); *Delphine Gerbet* ou les *Comptes de jeunesse*, comédie en quatre actes, avec Regnier (Vaudeville, 1862); le *Carnaval de Naples*, drame en cinq actes (Porte-Saint-Martin, 1864); la *Bande noire*, drame en sept actes (Beaumarchais, 1866), etc.

FOUCHER DE CAREIL (Louis-François, comte DE), général français, né à Guérande (Loire-Inférieure) en 1762, mort en 1835. Fils d'un conseiller au parlement de Bretagne, il entra dans l'armée en 1781, fit partie, comme capitaine d'artillerie, de l'armée du Rhin, sauva l'armée de Custine par sa belle défense du pont de la Nidda, près de Francfort, prit une part héroïque à la défense de Mayence (1793), et fut alors nommé chef d'escadron. Lors du passage du Rhin, sous Hoche, Foucher de Careil enleva les batteries de l'ennemi. Promu général de brigade pour sa belle conduite à Hohenlinden, il fut élevé au rang de général de division en 1807, puis il servit en Portugal et en Espagne, dirigea le siége de Saragosse et celui d'Astorga (1810), devint commandant de l'artillerie du corps du maréchal Ney, pendant la campagne de Russie, fut chargé par Napoléon, à la bataille de la Moskowa, de disposer 60 batteries contre la redoute défendue par Bagration, et prit part à toutes les actions mémorables des campagnes de 1813 et de 1814. Ce vaillant général, dont le nom est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Etoile, fut créé baron de l'Empire en 1808.

FOUCHER DE CAREIL (Louis-Alexandre, comte DE), littérateur et administrateur français, petit-fils du précédent, né à Paris en 1826. Il compléta ses études par des voyages, puis s'occupa de travaux littéraires et philosophiques. M. Foucher de Careil s'est fait connaître dans le monde savant par la publication d'une fort remarquable édition des *Œuvres de Leibnitz*, qui doit se composer d'environ 20 volumes. Cette édition comprend un grand nombre d'écrits du célèbre philosophe qui n'avaient point encore été livrés à la publicité et que M. Foucher a recueillis dans de patientes recherches faites en Allemagne. C'est à cet important travail que se rattachent les publications suivantes : *Réfutation inédite de Spinoza par Leibnitz* (1854, in-8°); *Lettres et opuscules inédits de Leibnitz* (1857); *Nouvelles lettres et opuscules inédits de Leibnitz* (1857); *Lettres de Leibnitz, Bossuet, Pellisson, etc.*, publiées pour la première fois (1859). Citons encore de ce laborieux érudit : *Rome* ou *Espérances et chimères de l'Italie* (1860); *Leibnitz, la philosophie juive et la cabale* (1861, in-8°); *Descartes et la princesse Palatine* (1862); *Hégel et Schopenhauer* (1862, in-8°); *Gœthe et son œuvre* (1865, in-18°); le *Luxembourg à la Belgique, avec pièces justificatives* (1867, in-8°), etc. — En 1871, M. Foucher de Careil a été nommé préfet des Côtes-du-Nord.

FOUCHER DE CHARTRES, en latin **Fulcherius Carnotensis**, historien français, né à Chartres en 1059, mort en 1127. Lors de la première croisade, prêchée par Pierre l'Ermite en 1096, Foucher, qui était alors prêtre dans sa ville natale, accompagna en terre sainte, en qualité de chapelain, Baudouin, frère de Godefroy de Bouillon, et termina ses jours à Jérusalem, après avoir pris une part active aux diverses expéditions de Baudouin. On a de lui une *Histoire de Jérusalem*, dans laquelle il raconte les événements de la croisade depuis le concile de Clermont. Cet ouvrage intéressant, écrit par un témoin oculaire, a été inséré dans le *Recueil des historiens de la croisade*, dans la collection des *Historiens des croisades*, publiée par l'Académie des inscriptions, etc.

FOUCHER D'OBSONVILLE, voyageur, naturaliste et écrivain français, né à Montargis en 1734, mort en 1802. Fils d'un lieutenant au bailliage de sa ville natale, il entra au service à l'âge de vingt ans et s'embarqua pour les Indes orientales. Là, il fit preuve d'une certaine capacité, comme militaire et comme négociateur avec les chefs indigènes à Pondichéry. Il revint en France en 1771 et mit en ordre les notes qu'il avait recueillies, notes présentant de curieuses remarques. Elles n'ont point été publiées en totalité et renfermaient pourtant des renseignements précieux que les bibliographes regrettent d'avoir perdus. Parmi ses principaux travaux, on cite : *Essais philosophiques sur les mœurs de divers animaux étrangers*. Cet ouvrage fut publié à la demande de Buffon. On y trouve l'histoire naturelle, les mœurs et les usages des peuples visités par lui. Il composa d'autres ouvrages pendant la Révolution, et mourut à peu près inconnu.

Un nommé Carengeot, secrétaire de la Société d'agriculture du département de Seine-et-Marne, séant à Meaux, a donné une *Notice* sur Foucher d'Obsonville (Meaux, 1805, in-8°).

FOUCHERANS, village et commune de France (Jura), cant., arrond. et à 4 kilom. de Dôle; 617 hab. Belle fonderie de fer et château du XVe siècle, dont le prince de Condé, en 1636, et Louis XIV, en 1668, firent leur quartier général pendant le siége de Dôle. Eglise renfermant des tableaux curieux.

FOUCHÈRES, village et commune de France (Aube), cant., arrond. et à 10 kilom. de Bar-sur-Seine; 574 hab. Voie romaine. Dans l'église, chapelle sépulcrale, monument historique, d'Etian d'Amancourt, abbé de Saint-Martin-ès-Aires de Troyes et prieur de Fouchères. Croix de pierre du XVIe siècle.

FOUCHY (Jean-Paul, GRAND-JEAN DE), astronome, membre de l'Académie des sciences, né à Paris en 1707, mort en 1788. Il acheta une charge d'auditeur des comptes et employa ses loisirs à la culture des lettres et des sciences. Ses travaux astronomiques le firent entrer, en 1751, à l'Académie des sciences, dont il devint plus tard secrétaire perpétuel. On a de lui plusieurs *Mémoires*, insérés dans le recueil de ce corps savant, et on lui doit quelques perfectionnements de détails, quelques projets d'instruments. En 1731, il donnait aux tables une forme nouvelle et plus commode. En 1732, il proposa de déterminer la partie encore éclairée d'un satellite qui paraît complétement éclipsé parce que les rayons qui en émanent sont trop faibles; il fallait pour cela observer d'avance l'astre à travers des diaphragmes gradués jusqu'à ce que l'ouverture fût assez petite pour que l'œil ne pût plus être impressionné. Si l'astre disparaissait quand l'objectif était réduit à une certaine fraction de son ouverture naturelle, on devait en conclure que l'éclipse paraîtrait complète lorsqu'il ne resterait plus que cette fraction de son disque en dehors du cône d'ombre. En 1737, il indiqua une nouvelle méthode d'observation pour les passages de Mercure. Enfin, on doit à Fouchy l'idée de la méridienne du temps moyen (V. CADRAN SOLAIRE). Ce savant a publié un volume d'*Eloges* des membres de l'Académie des sciences (Paris, 1761, in-12).

FOUCOU (Félix), ingénieur français, mort à New-York en 1870. Il s'était fait naturaliser Américain et poursuivait, avec M. Sainte-Claire Deville, l'application du pétrole au chauffage des locomotives. On lui doit un des livres les plus remarquables de notre temps, l'*Histoire du travail*.

FOUCQUET (Nicolas), célèbre surintendant des finances. V. FOUQUET.

FOUDI s. m. (fou-di). Ornith. Espèce de moineau ou fringille de Madagascar.

FOUDRAS (marquis DE), romancier, né à Paris vers 1810. Il se fit d'abord connaître par quelques recueils de poésie d'une médiocre valeur littéraire, puis se tourna du côté du roman, et produisit dans ce genre un grand nombre d'ouvrages, dans la plupart desquels il s'attache, avec plus ou moins de bonheur, à peindre les mœurs du grand monde. Parmi les productions de cet écrivain légitimiste, nous citerons : *Fables et apologues* (1839); *Echos de l'âme* (1841); *Chants pour tous* (1842), recueils de vers; le *Décaméron des bonnes gens* (1843, in-8°); les *Gentilshommes d'autrefois* (1844, 2 vol.); *Suzanne d'Estouteville* (1845, 4 vol.); les *Chevaliers du lansquenet* (1847, 10 vol.); les *Viveurs d'autrefois* (1848, 4 vol.), avec M. de Montépin; le *Capitaine de Beauvoisis* (1849, 2 vol.); un *Caprice de grande dame* (1850, 3 vol.); *Diane et Vénus* (1852, 4 vol.); *Un grand comédien* (1853, 3 vol.); *Un drame de famille* (1854, 5 vol.); les *Vautours de Paris* (1855, 4 vol.), avec C. Guéroult; la *Comtesse Alvinzi* (1857); les *Deux couronnes* (1859, 2 vol.), etc.

FOUDRE s. f. (fou-dre — lat. *fulgur*, mot qui a évidemment le même radical que *fulgeo*, briller d'un éclat vif, c'est-à-dire la racine sanscrite *bhrag*, forme gounée *bharg*, briller, brûler, d'où aussi le grec *phlegô*). Physiq. Phénomène électrique qui consiste en un trait de feu produisant une vive lumière, accompagné d'une violente détonation, et dont les effets sont souvent terribles : *Etre frappé par la* FOUDRE. *Braver les éclats de la* FOUDRE. *Le fer attire la* FOUDRE. *On voit la* FOUDRE, *conçue presque en un moment dans le sein de la nue, briller, éclater, frapper, abattre.* (Mass.) *Dans les Pyrénées, les paysans, lorsqu'il tonne, se couvrent de branches de laurier pour se garantir de la* FOUDRE. (Mme de Genlis.)

La *foudre* en longs sillons déchire et fend la nue.
SAINT-VICTOR.

. . . . La *foudre* en serpentant
Part, fuit, éclate, roule et tombe au même instant.
BAOUR-LORMIAN.

— Poétiq. Canons, artillerie, armes à feu, bruit formidable quelconque :

La *foudre* tonne encore, au mépris des traités.
C. DELAVIGNE.

Vauban, sur un rempart, un compas à la main,
Rit du bruit impuissant de cent *foudres* d'airain.
VOLTAIRE.

Plus savamment cruel, par quelques grains de pou- [dre,
L'homme imite l'éclair, son bras lance la *foudre*.
DELILLE.

— Fig. Châtiment prompt et rigoureux; effet redoutable de la colère, de la vengeance, de la justice : *Les* FOUDRES *vengeresses de l'Eternel. Attirer les* FOUDRES *du pouvoir. Provoquer les* FOUDRES *de l'excommunication. Braver les* FOUDRES *de l'Eglise. Les couronnes attirent la* FOUDRE *révolutionnaire et ne la détournent plus.* (E. de Gir.)

Le pontife est armé de la *foudre* sacrée.
C. DELAVIGNE.

‖ Effet puissant, et qui a quelque chose de violent dans son énergie : *Les* FOUDRES *de l'éloquence.*

— *Coup de foudre*, Explosion violente qui accompagne la foudre : *Un* COUP DE FOUDRE *vint ébranler la maison.* ‖ Fig. Evénement soudain et terrible :

Quel *coup de foudre*, ô ciel ! et quel funeste avis!
RACINE.

— *Comme la foudre, avec la rapidité de la foudre*, Avec une grande rapidité, une extrême impétuosité : *Ce cheval va* COMME LA FOUDRE. (Acad.) *Il faut que l'ordre parti d'en haut arrive aux extrémités* AVEC LA RAPIDITÉ DE LA FOUDRE : *l'officier public doit agir et non raisonner.* (E. Laboulaye.)

— *Etre comme frappé de la foudre*, Etre anéanti, stupéfait.

— *Que la foudre m'écrase, tombe sur moi*, Formule imprécatoire très-usitée.

— Pyrotechn. *Foudre de salon*, Papier trempé dans de l'acide azotique fumant qui s'allume instantanément au contact d'un corps en ignition, et brûle sans résidu avec une belle flamme verte ou jaune, rouge ou pourpre, lorsqu'on ajoute à l'acide azotique des sels de strontium ou de cuivre.

— Art milit. Ornement brodé que les généraux français portent au retroussis de leur habit. ‖ *Demi-foudre*, Ornement propre aux adjudants généraux, aux aides de camp et aux officiers d'état-major.

— s. m. Poétiq. Les poëtes emploient le mot *foudre* indifféremment au masculin ou au féminin :

Que le *foudre* vengeur sur moi tombe en éclats.
DELILLE.

Tel échappé du sein d'un nuage brûlant,
S'élance avec l'éclair un *foudre* menaçant.
LA HARPE.

‖ On le trouve plus rarement chez les prosateurs, et seulement dans le style élevé : *Quand le sublime vient à éclater où il faut, il renverse tout comme un* FOUDRE. (Boileau.)

— *Foudre de guerre*, Grand général d'armée qui a remporté de nombreuses victoires; personne qui a donné des preuves d'une valeur extraordinaire.

— Blas. Meuble d'écu en forme de deux faisceaux de flammes opposés, avec quatre dards en sautoir : *Morelly de Choisy : D'azur, à une nuée d'argent en bande, laquelle est traversée de trois* FOUDRES *d'or, posés en barre, qui semblent partir de la nuée, à droite et à gauche. — Helliez de Crechelins, en Bretagne : D'azur, au* FOUDRE *ailé d'argent. — Vincent de Rambion, en Dauphiné : D'argent, au* FOUDRE *élancé de gueules, ailé de sinople.*

— Moll. Genre de mollusques gastéropodes, à coquille univalve, formé aux dépens des pyrules, et non adopté.

— B.-arts. Attribut de Jupiter consistant en une espèce de grand fuseau, du milieu duquel sortent en zigzags plusieurs petits dards : *Un aigle tenant un* FOUDRE *dans ses serres.* (Acad.)

— Gramm. *Foudre* est féminin quand il désigne proprement le feu du ciel, sans aucune allusion aux représentations mythologiques : *La* FOUDRE *est tombée sur le clocher de l'église.* Mais quand on parle de ces carreaux ou dards que forgeait Vulcain, et que la main de Jupiter lançait sur la terre, *foudre* est masculin : *Un aigle tenant un* FOUDRE *dans ses serres.* Employé au figuré, il est du genre féminin ou du genre masculin, selon que la métaphore se rapporte, dans la pensée, au sens physique ou au sens mythologique; mais c'est ordinairement le sens mythologique qui prévaut, lorsqu'on veut désigner un guerrier ou un orateur impétueux : *César était un* FOUDRE *de guerre.*

— **Épithètes.** Ardente, brûlante, allumée, embrasée, enflammée, éclatante, étincelante, flamboyante, bruyante, grondante, retentissante, menaçante, terrible, effroyable, redoutable, prompte, rapide, violente, impétueuse, infatigable, inévitable, vengeresse, fumante, meurtrière, retenue, dormante, endormie, paisible, tranquille, oisive, désarmée, éteinte, impuissante. V. TONNERRE.

— **Syn. Foudre, tonnerre.** La *foudre* est proprement le feu du ciel, le fluide qui s'enflamme dans les temps d'orage; le *tonnerre* est le bruit, l'explosion formidable qui se fait dans les airs. C'est la *foudre* qui embrase, consume, détruit tout ce qu'elle frappe; c'est le *tonnerre* qui gronde, qui répand au loin l'effroi. Une voix de *tonnerre* est une voix puissante et sonore, qui s'entend au loin; un *foudre* d'éloquence est un orateur qui entraîne, qui subjugue les esprits.

— **Encycl.** V. TONNERRE et ÉLECTRICITÉ.

— **Allus. litt. Je suis donc un foudre de guerre!** Vers de la fable de La Fontaine le *Lièvre et la Grenouille* :

Comment! des animaux qui tremblent devant moi!
Je suis donc un foudre de guerre!
Il n'est, je le vois bien, si poltron sur la terre,
Qui ne puisse trouver un plus poltron que soi.

Est placé, par plaisanterie, dans la bouche de quelqu'un qui s'étonne de la peur qu'il inspire :

« Autrefois, qui le croirait? j'ai écrit de graves articles dans le *Journal des Débats*, et, vraiment, je ne serais pas seul à sourire de moi-même si l'on savait avec quel sans-gêne politique je traitais, en ce temps-là, M. Mangin, M. Cottu, M. le comte de La bourdonnaye et M. le prince de Polignac.

« *J'étais donc un foudre de guerre?* »
JULES JANIN.

FOUDRE s. m. (fou-dre — de l'allem. *fuder*, tonneau). Techn. Grande tonne, vaisseau d'une très-vaste capacité : *Tout le monde a entendu parler des* FOUDRES *d'Heidelberg, ou autrement de la fameuse tonne de l'électeur, laquelle contient plus de deux cents barriques.* (Payen.)

— **Encycl.** Les grands vaisseaux auxquels on donne ce nom ont été quelque temps en grande faveur parmi les vignerons. On y voyait en même temps une question d'économie et un moyen d'améliorer les vins. Le temps et la science ont eu raison de ce préjugé, que rien ne justifiait. Ce point a été parfaitement étudié par M. Guyot dans son livre intitulé : *Culture de la vigne et vinification.* Nous ne saurions mieux faire que de le citer. « Les grands vaisseaux, dit-il, sont dangereux pour les vins légers. Très-peu de vins peuvent séjourner longtemps dans les grands vases sans s'y détériorer et s'y perdre. Il n'y a que les vins très-riches en sucre et en esprit, les vins très-forts qui gagnent et se conservent dans les grands vaisseaux; j'entends toutefois à la température ordinaire et moyenne des caves, celliers ou vinées, où ces réservoirs sont habituellement installés; car, à une température toujours égale et très-froide, le vin travaillerait très-lentement dans les grands vaisseaux, de même qu'il travaillerait très-vite dans une bouteille exposée à une température très-chaude et variable de 20° à 40°, par exemple. Toutes circonstances de température variable ou constante, de lumière ou d'obscurité, de repos ou de mouvement et de pression atmosphérique étant égales, plus les vaisseaux dans lesquels un même vin sera contenu seront grands, plus les périodes de sa vie s'accompliront vite, et réciproquement plus ces vaisseaux seront petits, plus ce vin aura de longévité, plus il stationnera longtemps dans chaque phase de jeunesse, de maturité et de vieillesse. Les conséquences de cette loi sont faciles à déduire pour la conduite, l'amélioration et la conservation des vins. Un grand propriétaire de vignes en Bourgogne me faisait part dernièrement de son intention de construire des citernes enduites de ciment hydraulique pour y conserver ses vins. Je n'hésitai pas à lui conseiller de n'en rien faire, parce que la plupart des vins de Bourgogne, et des meilleurs, ne résisteraient pas à trois ans de citernes, de cuves, de *foudres*, contenant seulement 50 hectolitres, à plus forte raison 100 ou 1,000 hectolitres. Le vin y serait tué avant la fin de toute spéculation. C'est une expérience faite; j'en ai vu bien des exemples dans le cours de ma vie; j'ai vu les *foudres* achetés et rangés par 10 et par 100, en Bourgogne et en Champagne, et j'ai constaté la marche des vins fins et légers dans ces grands vaisseaux. Ils s'y font tous avec une rapidité prodigieuse, et cette rapidité est telle parfois qu'on n'a pas le temps de la modérer.

J'ai vu perdre ainsi de grandes quantités de vins, sous le singulier prétexte de ne pas acheter de tonneaux dans les années d'abondance, où les tonneaux ont un prix élevé; c'est là une idée paradoxale qui a fait perdre beaucoup d'argent à une foule de propriétaires de vignes. Je conçois qu'on achète et qu'on crée un grand matériel fixe en vaisseaux vinaires dans les vignobles où l'on vend le vin en bouteilles comme en Champagne; mais partout où l'on vend le vin à la pièce, chaque récolte nécessite des pièces nouvelles, achetées tôt ou tard pour expédier ou livrer cette récolte. L'emmagasinage du vin dans les *foudres* n'est donc que transitoire; pour le remisage momentané, et pour ne pas payer la futaille à un prix plus élevé que celui des années de mauvaise récolte, on achète un *foudre* en bon chêne, qui, bien confectionné et bien cerclé en fer, coûte, en place et sur chantier, 10 fr. par hectolitre de sa capacité. Un *foudre* de 50 hectolitres coûte donc 500 fr.; son entretien, ses rinçages, abreuvages, etc., et sa détérioration, dépassent par an 10 pour 100 de sa valeur primitive, soit 50 fr. Les 50 hectolitres représentent 22 tonneaux de 220 litres, qui, si la récolte est faible, valent 5 fr., et, si elle est abondante, peuvent valoir 10 fr. Il y a donc, dans les années d'abondance, un bénéfice de 60 fr. par 50 hectolitres de vin, soit 1 fr. 20 par hectolitre, à mettre le vin en *foudre* au lieu de le mettre en tonneau; mais, pour une année où les *foudres* serviront à une spéculation, ils seront quatre ans sans servir, et, pendant quatre ans, les frais d'entretien et de détérioration d'un pareil matériel se renouvellent chaque année. En vérité, l'usage des grands vaisseaux, considérés simplement comme réservoirs à vin, constitue le propriétaire en perte considérable, outre la détérioration des vins, à laquelle il est exposé. Les grands vaisseaux ne permettent ni des collages ni des soutirages faciles; ils ne permettent ni changement de lieu ni changement de température; ils sont incommodes sous tous les rapports. A moins donc de raisons pratiques qui touchent à la confection des vins et à la marche de leurs périodes d'amélioration, les vins fins ne doivent être conservés ni dans des citernes, ni dans des cuves en maçonnerie où en bois fermées, ni dans des *foudres*. Ils doivent être faits et conservés, autant que possible, dans les vaisseaux vinaires dans lesquels ils sont habituellement livrés et expédiés. » Ces inconvénients sont assurément moins considérables pour les vins communs du Midi et pour les vins allemands. Cependant, bien qu'atténués dans une certaine mesure, ils existent. La prétendue économie réalisée par l'emploi des *foudres* n'est, on vient de le voir, qu'une illusion pure. Des vaisseaux vinaires d'une capacité moyenne sont assurément plus avantageux dans tous les cas.

FOUDRÉ, ÉE adj. (fou-dré). Agric. Se dit du blé versé par couches.

FOUDRINER (Henri), industriel anglais d'origine française, né à Londres en 1766, mort en 1854. Il a perfectionné et établi à Dortford la machine à papier continu, inventée par Robert, de Dreux, dont les premiers essais avaient été faits à Essonne, dans la papeterie Didot.

FOUDROIEMENT s. m. (fou-droî-man — rad. *foudroyer*). Action de foudroyer : *Le* FOUDROIEMENT *de Phaéton. Le* FOUDROIEMENT *des Titans.*

FOUDROYANT, ANTE adj. (fou-droi-ian, an-te — rad. *foudroyer*). Qui foudroie, qui frappe de la foudre; qui frappe, en parlant de la foudre : *Jupiter* FOUDROYANT. *Ah! mon* FOUDROYANT *tonnerre, vrai épouvantail de chenevière!* (D'Ablanc.)

De Jupiter les *foudroyantes* armes.
J.-B. ROUSSEAU.

— Par ext. Qui frappe soudainement, en parlant de la mort; qui donne la mort soudainement : *Une mort* FOUDROYANTE. *Une attaque d'apoplexie* FOUDROYANTE. *Phalante voit tomber à ses pieds son frère Hippias sous la main* FOUDROYANTE *d'Adraste.* (Fén.)

L'élite des Anglais vers les monts se replie,
Sous le choc *foudroyant* du roi de Westphalie.
MÉRY et BARTHÉLEMY.

— Terrifiant d'éclat, de vivacité : *Des regards* FOUDROYANTS.

— Fig. Qui anéantit, qui ôte toute force morale, toute pensée ou toute possibilité de résister : *Une nouvelle* FOUDROYANTE. *Une réponse* FOUDROYANTE. *Bien que les ténèbres du doute enveloppent encore toute la théorie positive du magnétisme, ses* FOUDROYANTS *effets sont maintenant presque universellement admis.* (Baudelaire.)

— s. f. Hist. La *Foudroyante* ou la *Fulminante*, Nom donné à la douzième légion de l'armée romaine, qui, sous Marc-Aurèle, triompha des Marcomans.

— Pyrotechn. Espèce de fusée.

FOUDROYÉ, ÉE (fou-droi-ié) part. passé du v. Foudroyer. Frappé de la foudre : *Un arbre* FOUDROYÉ. *L'Etna, avec ses feux, ses fumées, ses laves, ses mugissements, ses agitations, donna autrefois à Virgile la terrible image du géant Encelade* FOUDROYÉ *par Jupiter, et faisant trembler toute la Sicile.* (B. de St-P.)

Ces monts, fiers voisins d'Amphitrite,
Qu'ils pressent de leurs vastes pieds,
Portent jusqu'au ciel qui s'irrite,
Leurs fronts sans cesse *foudroyés*.
LEBRUN.

— Par ext. Frappé par les projectiles des armes à feu : *Les Mameluks font des efforts inouïs pour nous entamer; ils périssent* FOUDROYÉS *par le feu de nos carrés.* (De Norvins.)

Besançon fume encor sous son roc *foudroyé*.
BOILEAU.

— Mort subitement : *Tomber* FOUDROYÉ *par une attaque d'apoplexie.*

— Fig. Terrifié, anéanti, stupéfié : *A cette nouvelle, je demeurai* FOUDROYÉ.

FOUDROYER v. a. ou tr. (fou-droi-ié — rad. *foudre*. Change *y* en *i* devant un *e* muet : *Tu foudroies, il foudroiera, nous foudroierions, qu'ils foudroient*). Frapper de la foudre : *Jupiter* FOUDROYA *les Titans.* (Acad.) *O Jupiter, tu laisses impunis les parjures, et tu t'amuses à* FOUDROYER *les arbres et les rochers.* (D'Ablanc.)

— Par ext. Battre par les projectiles des armes à feu :

Bruxelles attend le coup qui la doit *foudroyer*.
BOILEAU.

Et le fer et le feu, volant de toutes parts,
De cent bouches d'airain *foudroyaient* les remparts.
VOLTAIRE.

Au bord de quelque bois sur un arbre je grimpe,
Et, nouveau Jupiter, du haut de cet olympe,
Je *foudroie* à discrétion
Un lapin qui n'y pensait guère.
LA FONTAINE.

— Tuer soudainement : *Ce poison* FOUDROIE *ceux qui en prennent.*

— Fig. Terrasser, atterrer, confondre : *Cette réponse me* FOUDROYA. *O riches, Jésus-Christ ne parle de vous que pour* FOUDROYER *votre orgueil.* (Boss.)

— v. n. ou intr. Techn. Se dit d'une cuve de teinturier lorsque la violence des matières mises en fermentation fait éclater la cuve et cause des accidents, notamment dans la préparation de l'indigo.

FOUE s. f. (foû). Pêche. Manche de filet que les pêcheurs d'Oleron mettent dans le fond de la courtine.

FOUÉE s. f. (fou-é). Feu qu'on allume dans un four : *Cuire une galette à la* FOUÉE.

— Oisell. Chasse aux petits oiseaux, qui se fait la nuit, à la clarté d'un feu, le long des haies.

— Sylvic. Fagot ou bourrée d'un poids égal à la charge d'un homme.

FOUESNANT, bourg de France (Finistère), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. S.-E. de Quimper, au bord de l'Océan; pop. aggl., 182 hab. — pop. tot., 3,442 hab. Fabrique de soude; commerce de céréales, bestiaux, bois de construction, ajoncs. Eglise paroissiale du XIIe siècle. La nef est séparée des bas côtés par des arcades en plein cintre supportées par des piliers flanqués de colonnes à chapiteaux ornés de feuillages ou d'animaux fantastiques. « Les côtes de Fouesnant, dit M. Pol de Courcy (*Bretagne contemporaine*), offrent de riches aspects, principalement sur les bords de la baie de La Forest, où le chêne trempe pour ainsi dire ses branches dans la mer. Au fond de la baie de La Forest se trouve la chapelle du même nom, cachée au milieu des arbres. C'est un édifice du XVIe siècle, qui se recommande par son porche occidental, les meneaux de sa maîtresse vitre et son léger clocher. Un calvaire à personnages et un charnier à arcades trilobées décorent son cimetière. »

FOUET s. m. (fouè ou foua — Huet tire ce mot de *fou*, hêtre. Le nom du *fouet* désignerait ainsi proprement une petite branche de hêtre. Diez approuve cette étymologie. M. Littré croit plutôt que *fouet* est le masculin de *fouée*, proprement faisceau de branches, fagot destiné au feu, bas latin *focata*, de *focus*, foyer. Mais nous pensons, avec M. Delâtre, qu'il vaut mieux rapporter le nom du *fouet* au latin *fustis*, bâton, d'où un diminutif *fustetus*, qui a directement fourni *fouet*). Lanière ou cordelette filée, souvent tressée, qui est fixée au bout d'un manche, et qui sert particulièrement à frapper les animaux pour les châtier ou les exciter : *Un* FOUET *de postillon. S'armer d'un* FOUET. *L'âne est bien moins sensible que le cheval au* FOUET *et à la piqûre des mouches.* (Buff.)

Tel sous le *fouet* pliant qui siffle et le poursuit,
Roule ce buis tournant dont s'amuse l'enfance.
DELILLE.

‖ Petite corde forte et menue qu'on met au bout du fouet : *Ne prenez pas de la ficelle, prenez du* FOUET. (Acad.)

— Châtiment, correction que l'on inflige à l'aide d'un fouet, ou avec des verges; correction manuelle en général : *Avoir le* FOUET. *Recevoir le* FOUET. *Donner le* FOUET *à un enfant.*

Un laquais manque-t-il de rendre un verre net,
Condamnez-le à l'amende, et s'il le casse, au *fouet*.
RACINE.

— Fig. Critique sanglante, châtiment que l'on inflige à quelqu'un en le reprenant vertement : *Le* FOUET *de la censure publique. Réservons notre* FOUET *pour les méchants, les fous dangereux, les ingrats, les hypocrites, les concussionnaires, les tyrans, les fanatiques et les autres fléaux du genre humain; mais que notre amour pour les arts et les lettres, et pour ceux qui les cultivent soit aussi vrai et aussi inaltérable que notre amitié.* (Dider.)

— *Coup de fouet*, Injure, outrage, atteinte cruelle : *Recevoir un* COUP DE FOUET *de la critique.* ‖ Ce qui anime, excite, accélère, ce qui hâte la solution d'une affaire : *Donnons un bon* COUP DE FOUET *pour faire avancer notre procès.*

— *Faire claquer son fouet*, Se poser, se donner de l'importance, se faire valoir : *On voit des gens qui passent toute leur vie à* FAIRE CLAQUER LEUR FOUET *et sonner toutes leurs sonnettes.* (P. Limayrac.)

Tout Picard que j'étais, j'étais un bon apôtre, [tre.
Et je *faisais claquer mon fouet* tout comme un au-
RACINE.

— Art milit. *Fouet d'armes*, Sorte d'arme offensive, composée d'un manche très-court, à l'extrémité duquel pendaient plusieurs chaînettes en fer terminées par des boules du même métal : *On trouve quelques* FOUETS D'ARMES *dans des collections et surtout dans celle du musée d'artillerie de Paris.* (Dict. de la convers.)

— Mar. Bout de cordage souple, plat, terminé en pointe, qui fait partie d'une basse, de l'estrope d'une poulie, et qui sert à les fixer en un point quelconque du gréement. ‖ Bout de ralingue qui dépasse l'empointure inférieure d'une voile aurique. ‖ Extrémité supérieure de la flèche du mât le plus élevé. ‖ *Coup de fouet de mât*, Secousse qu'éprouve le fouet d'un mât dans les mouvements de roulis et de tangage, par suite de sa flexibilité.

— Artill. *Coups de canon tiré de plein fouet*, Coups de canon tirés horizontalement, de but en blanc.

— Techn. Ouvrier verrier qui arrange les objets fabriqués dans le four de recuisson. ‖ *Battant fouet*, Genre de battant au moyen duquel l'ouvrier tisseur exécute le jet de la navette par un mouvement qui imite l'action du fouet.

— Pathol. *Coup de fouet*, Vibice, plicature, douleur subite que l'on ressent à la jambe, et qui provient de la déchirure de quelque tendon, de quelques fibres musculaires.

— Véner. Queue d'un chien de chasse.

— Zool. Poils longs ou touffus qui garnissent la queue d'un animal. ‖ Appendice placé à la base des pieds de quelques animaux.

— Ornith. *Fouet de l'aile*, Articulation extérieure de l'aile des oiseaux.

— Crust. Mâchoires de certains crustacés.

— Bot. *Fouet de Neptune*, Nom vulgaire de la laminaire digitée et de quelques espèces voisines. ‖ *Fouet épineux*, Espèce de champignon du genre hydne, découverte depuis peu d'années.

— Hortic. Nom donné par les jardiniers aux coulants ou stolons du fraisier ou d'autres plantes, qui servent à les multiplier.

— **Encycl.** *Peine du fouet.* Le *fouet* est une des peines les plus anciennes, et l'une de celles qui ont été en usage chez presque tous les peuples. La loi de Moïse l'appliquait dans un très-grand nombre de cas. Le coupable recevait sa correction dans la synagogue; attaché à une des colonnes du temple, et en présence de trois juges qui étaient des lévites, il recevait de la main du prêtre de semaine quarante coups ou plus, et, en cas de récidive, soixante-dix-neuf. On réduisit ce nombre à treize et à vingt-six, et on appliqua la peine avec un *fouet* à trois courroies de cuir. Cette correction n'avait, du reste, rien d'infamant, et tous les Juifs, même les lévites, pouvaient l'encourir. On avait aussi l'habitude de fustiger les coupables condamnés à mort, mais alors la peine se donnait avec des verges.

En Perse, les nobles eux-mêmes étaient fouettés en punition de leurs fautes, et ce n'est que le roi Artaxerxès Longue-Main qui décida que les seigneurs ne seraient plus fustigés qu'en effigie.

En Grèce, plusieurs crimes ou délits étaient punis de la peine du *fouet*; à Sparte, les esclaves recevaient chaque jour un certain nombre de coups de *fouet*, afin de leur rappeler leur condition de servitude.

A Rome, le *fouet* était la peine des esclaves, et c'était un crime de donner la bastonnade à un citoyen romain. Aussi, dans sa harangue contre Verrès, Cicéron insiste beaucoup sur cette violation commise par le proconsul. Il y avait cependant quelques exceptions. Ainsi la vestale qui laissait éteindre le feu sacré était fouettée de verges par le grand pontife. Les soldats romains recevaient aussi la bastonnade, mais ils étaient frappés avec un cep de vigne que le centurion portait suspendu à sa ceinture en signe de commandement. Ils attachaient une grande importance à être frappés avec telle ou telle espèce de bois, car la bastonnade avec le cep de vigne était une simple punition, tandis que la bastonnade avec le coudrier entraînait la dégradation et ne s'appliquait qu'aux esclaves et aux condamnés à mort. Ces derniers étaient toujours fustigés avant de subir le dernier supplice.

Chez les Egyptiens, la peine du *fouet* devait sans doute être en usage, car on trouve des bas-reliefs représentant l'application de cette peine.

En Asie et en Afrique, la peine du *fouet* a régné et règne encore en souveraine. En Chine, on ne se contente pas de l'appliquer aux coupables, on y condamne même ceux qui viennent demander justice, pour leur apprendre à ne pas ainsi importuner les juges; il en est de même à Ceylan. Le régime du *fouet* est universel en Chine; cette peine, du reste, n'entraîne aucun déshonneur. Il n'est pas rare que l'empereur du Céleste-Empire fasse subitement fustiger les plus hauts mandarins pour les fautes les plus minimes; ils s'y résignent de fort bonne grâce, et, dans leur servilité, ils viennent, après cette correction, présenter leurs hommages respectueux à leur *excellent prince*. Voici le cérémonial du *pan-tsee* tel qu'il se pratique à la cour et devant les tribunaux du Sublime Ciel. Des agents fort habitués à pareil emploi, et obéissant au moindre signe, s'emparent du délinquant, le couchent par terre sur le ventre, abaissent sa robe jusqu'aux talons; l'un d'eux lui tient les jambes liées avec une corde; l'autre, assis à cheval sur le dos du patient, lui applique tout à son aise les coups de *fouet* ou de bambou, qui varient entre le minimum de dix et le maximum de cent. Quelquefois, au lieu d'être fustigé sur le dos, le patient reçoit les coups sur la plante des pieds, ce qui est un supplice épouvantable. Il arrive souvent que le condamné expire sous les coups; s'il survit, il commence par se prosterner trois fois le front contre terre, et d'une voix douce remercie avec effusion le magistrat du soin qu'il a pris de le corriger. Si le condamné est d'une faible constitution, son fils ou quelque autre de sa famille, un étranger même, moyennant salaire, peuvent être admis à recevoir le *fouet* à la place du coupable. Il y a même une loi qui fixe le tarif des sommes moyennant lesquelles on peut se racheter de toutes les peines édictées par la justice chinoise.

Au Maroc, les affaires judiciaires commencent et finissent par des coups de *fouet*. Aux Maldives, cette peine, qui est le châtiment le plus commun et le plus cruel, est appliquée aux crimes de sodomie, d'inceste, d'adultère. Les sauvages de Cayenne font subir à ceux d'entre eux qui veulent être élus chefs de la tribu une épreuve fort curieuse. Le compétiteur est enfermé dans une prison pendant plusieurs semaines, pendant lesquelles on le fait jeûner, puis chaque chef vient à son tour lui donner trois grands coups d'une espèce de *fouet*, fait avec des nervures de palmier, cela afin d'éprouver son courage et de lui montrer les tourments auxquels il se rait exposé s'il tombait entre les mains de ses ennemis. Ce traitement recommence deux fois par jour pendant six semaines de suite, si bien qu'au bout de ce temps son corps n'est plus qu'une plaie; s'il n'a pas pendant tout ce temps donné signe de douleur ni d'impatience, il est élu chef de la tribu V. ÉPREUVES.

Les indigènes du Congo ont l'habitude de lier leurs enfants avec des cordes faites par les sorciers du pays, et quand, par malheur, les missionnaires catholiques trouvaient de ces sortes de talismans sur les enfants que l'on présentait au baptême, ils obligeaient les mères de se mettre à genoux, et les fouettaient jusqu'à ce qu'elles eussent reconnu leur erreur. Un voyageur rapporte qu'il vit un Péruvien fustigé par ordre du curé, parce qu'il s'était enivré et avait manqué la messe, et il affirme que cette punition est toujours usitée en pareil cas.

En Russie, le *fouet* est la peine la plus commune, et s'applique avec un instrument particulier que l'on appelle *knout*. Cette peine est terrible, et l'habileté des bourreaux chargés de l'administrer est telle qu'en trois coups de *fouet* ils peuvent tuer le patient, et abréger ainsi son supplice. Au mot KNOUT, on trouvera de plus amples détails.

L'Eglise catholique s'était arrogé le droit de condamner au *fouet*. Cette coutume venait de l'Orient; les abbés et les prieurs des couvents avaient pris l'habitude d'infliger cette punition aux moines de leur ordre pour des infractions aux règlements. Bientôt, des couvents, cette coutume se propagea dans les chapitres libres, où les évêques infligeaient la peine de *fouet* aux clercs. Ils étendirent même leurs droits sur les laïques, et il y eut des fustigations publiques faites par l'évêque ou son official, les chanoines, les prêtres pénitenciers. Le pénitent était obligé de se mettre à genoux à la porte de l'Eglise, et là, il était fouetté avec des verges qu'il apportait et présentait au prêtre. Les conciles de Béziers, en 1223, et de Tarragone, en 1224, ordonnèrent cette peine contre les hérétiques. Cet usage passa tellement dans les mœurs qu'il fut pratiqué même à la cour. Saint Louis eut des confesseurs qui lui déchirèrent le corps à coups de *fouet*; on trouve beaucoup de gravures de cette époque représentant de très-hauts seigneurs à genoux sur les marches des églises et fustigés par des moines. Les exemples les plus fameux sont ceux de Raymond, comte de Toulouse, qui, pour faire lever son excommunication, fut obligé de faire amende honorable à genoux, pendant que Milon, légat du pape, le fouettait avec des verges. Henri II, roi d'Angleterre, se soumit à la même peine. Le fils de Philippe-Auguste, Louis VIII, fit amende honorable